

BILAN D'ACTIVITÉ 2022

CONSEIL SUPÉRIEUR
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



LE MOT

DU PRÉSIDENT



Au cours de l'année 2022, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a démontré une nouvelle fois qu'il savait s'adapter à une activité réglementaire intense et parallèlement, être force de propositions dans un contexte délicat pour les collectivités territoriales. Instance majeure du dialogue social, le CSFPT s'est réuni cette année lors de 9 séances plénières pour examiner 37 textes sur des sujets très divers.

Par ailleurs, le travail en autosaisine s'est poursuivi cette année sur différents thèmes : une note sur les agents à temps non-complet ainsi qu'une note sur les congés bonifiés ont été présentées lors de la séance plénière du 22 juin 2022. Plusieurs rapports ou notes portant notamment sur l'impact des lois NOTRe et MAPTAM, sur les concours et examens professionnels de la FPT, sur les ASFAM et ASMAT, sur le document unique d'évaluation des risques professionnels et sur l'Europe sont en cours de finalisation et devraient être présentés au cours de l'année 2023.

Cette année a également été marquée par le renouvellement des 4 élus départementaux et des 2 élus régionaux titulaires (et des 8 élus départementaux suppléants et des 4 élus régionaux suppléants) au sein du collège des employeurs lors de la réunion plénière du 15 février 2022.

Je tiens enfin à remercier l'ensemble des membres du CSFPT pour leur implication régulière durant cette année. J'associe à ces remerciements la DGCL et l'équipe permanente du CSFPT qui assure avec beaucoup de disponibilité et de professionnalisme le bon fonctionnement de notre instance paritaire et renforce ainsi le dialogue social au sein de la fonction publique territoriale.

Philippe Laurent,

A handwritten signature in black ink that reads "Philippe Laurent". The signature is written in a cursive style with a horizontal line under the name.

Maire de Sceaux

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

COMPOSITION ET RÔLE

L'INSTANCE NATIONALE DU DIALOGUE SOCIAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Institué par la loi fondatrice de la fonction publique territoriale du 26 janvier 1984, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) est l'instance paritaire de consultation nationale de la fonction publique territoriale (FPT). Contribuant à garantir l'unité de la FPT, il permet d'organiser le dialogue entre les représentants des élus locaux d'une part, et des fonctionnaires territoriaux représentés par les organisations syndicales d'autre part. Il assure ainsi la concertation nécessaire au suivi des textes législatifs et réglementaires concernant la FPT.

Vingt élus locaux représentent les conseillers municipaux, départementaux et régionaux élus par leurs pairs et vingt représentants des organisations syndicales sont désignés par celles-ci sur la base de la représentativité résultant des élections professionnelles ; par ailleurs, vingt représentants des personnels, membres des organisations syndicales territoriales, siègent également et leur répartition est fonction des résultats aux élections professionnelles.

Pour assurer les missions qui lui sont confiées, le CSFPT dispose d'une équipe composée de sept personnes mises à disposition par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), conformément à l'article 11 de la loi et du discours de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), placée auprès du ministère de l'Intérieur, qui assure le secrétariat de cette institution.

Le collège des employeurs territoriaux est composé de **20 représentants titulaires (et 40 suppléants) des collectivités territoriales**, ainsi répartis :

- 14 représentants des communes et intercommunalités subdivisés en 6 sous-collèges depuis la réforme de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, répartis comme suit :
 - 6 représentants des communes de moins de 20 000 habitants et 1 représentant des EPCI de la même strate,
 - 3 représentants des communes de 20 000 à 100 000 habitants et 1 représentant des EPCI de même strate,
 - 2 représentants des communes de plus de 100 000 habitants et 1 représentant des EPCI de même strate.
- 4 représentants des départements,
- 2 représentants des régions,

Ces 2 derniers ont été renouvelés et installés lors de la plénière du 15 février 2022.

- **et de 20 représentants titulaires des organisations syndicales de fonctionnaires territoriaux (et 40 suppléants)**, selon la répartition suivante, issue des élections professionnelles de décembre 2018 (ils seront renouvelés début 2023 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022) :

- | | |
|----------|-----------|
| ▪ CGT | 7 membres |
| ▪ CFTD | 5 membres |
| ▪ FO | 4 membres |
| ▪ UNSA | 2 membres |
| ▪ FA-FPT | 1 membre |
| ▪ SUD-CT | 1 membre |

Un Bureau et cinq formations spécialisées, également paritaires, complètent l'organisation institutionnelle du CSFPT.

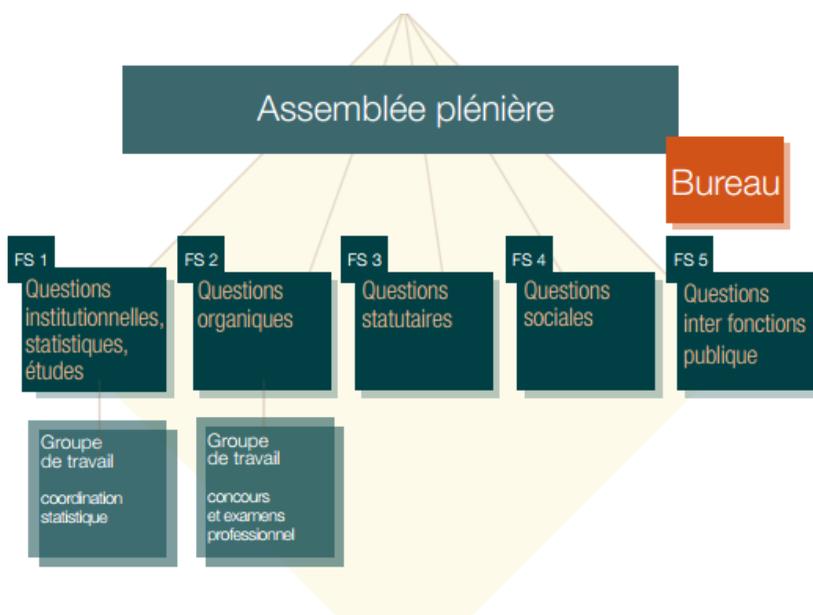


ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

UNE INSTITUTION AUX RÔLES MULTIPLES

Outre son pouvoir de proposition et son rôle consultatif, le CSFPT peut procéder à toutes études sur l'organisation et le perfectionnement de la gestion du personnel des administrations territoriales. A cet effet, le CNFPT ainsi que les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont tenus de lui fournir les documents, statistiques et renseignements qu'il demande dans le cadre des travaux qu'il conduit. C'est dans ce contexte que le CSFPT a procédé, depuis 19 ans, à la réalisation de **49 documents, rapports et notes dont la liste figure à la fin de cette brochure.**

Le Conseil supérieur, depuis sa création en 1984, est légalement tenu de se réunir quatre fois par an au moins, afin d'émettre un avis sur les textes qui lui sont soumis par le Gouvernement et pour effectuer un important travail en autosaisine. Dans les faits, il se réunit beaucoup plus fréquemment (9 plénières en 2022).



L'ACTIVITÉ DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE EN 2022

UNE ANNEE MARQUEE PAR LE RENOUVELLEMENT DES ELUS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX AU SEIN DU CSFPT

9 séances plénières et 9 réunions du bureau se sont tenues sur l'année civile et les formations spécialisées se sont réunies **56 fois**. Ces réunions ont eu pour objet, soit de statuer sur les projets de textes officiels présentés par le Gouvernement (**36 décrets et 1 arrêté**), soit de travailler à la préparation de rapports en autosaisine (activités développées dans le cadre de chaque formation spécialisée, pages 10 et suivantes).

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a ainsi poursuivi activement son double rôle de veille - par l'examen des projets de textes officiels présentés par le Gouvernement - et d'anticipation - par son travail dense en autosaisine sur des sujets essentiels, en lien avec l'activité des collectivités locales.

En effet, en 2022 l'examen des projets de lois et de décrets s'est poursuivi. Les textes examinés ont porté sur des thématiques diverses, ainsi qu'il est détaillé dans le bilan d'activité de chaque formation spécialisée, puisque c'est au sein de celles-ci que le travail de fond est effectué, notamment par l'exercice du droit d'amendement dont disposent les membres du CSFPT. A ce titre, **188 amendements ont été déposés et seulement 28 ont été acceptés**.

Par ailleurs, le travail en autosaisine s'est poursuivi cette année sur différents thèmes (note sur les agents à temps non-complet et sur l'impact des lois NOTRe et MAPTAM, les concours et examens professionnels de la FPT, ASFAM et ASMAT, document unique d'évaluation des risques professionnels, travail sur l'Europe). Ces rapports devraient être présentés en 2023. Pour rappel, le

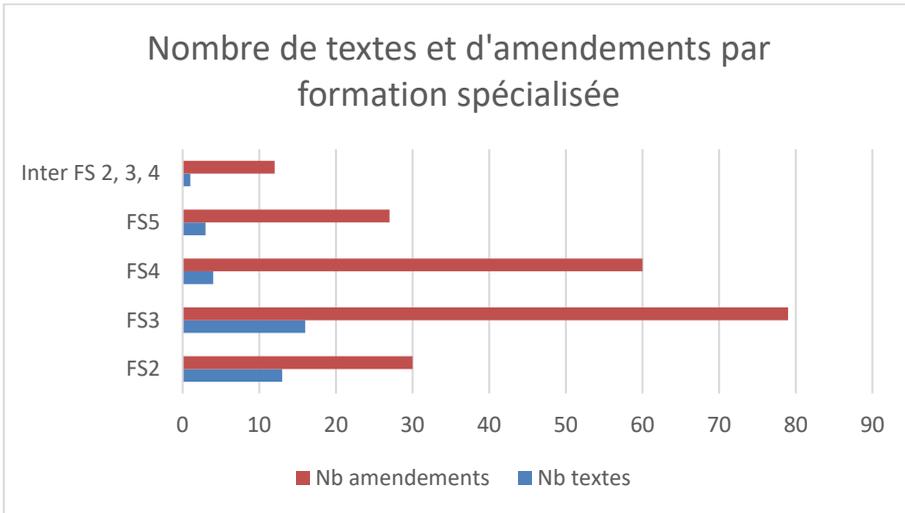
travail d'autosaisine - dont le programme est arrêté chaque année par le bureau du Conseil supérieur - est effectué par chaque formation spécialisée, en fonction du champ de compétences qui est le sien, et a pour objet d'étudier dans les détails un point particulier lié à la gestion des personnels de la fonction publique territoriale.

Pour rappel, les rapports votés par le Conseil supérieur - voir liste détaillée - sont chaque fois remis officiellement au(x) ministre(s) concerné(s) par le thème étudié. Ils sont en outre publiés sur le site www.csfpt.org, ainsi qu'à la Documentation française. Ces documents font souvent l'objet de suites, réservées par l'autorité réglementaire. Le travail en autosaisine du Conseil supérieur s'avère donc plus que jamais essentiel, car porteur de propositions réalistes et pertinentes, ayant vocation à améliorer les conditions de travail et le déroulement de carrière des 1,9 million d'agents publics territoriaux.

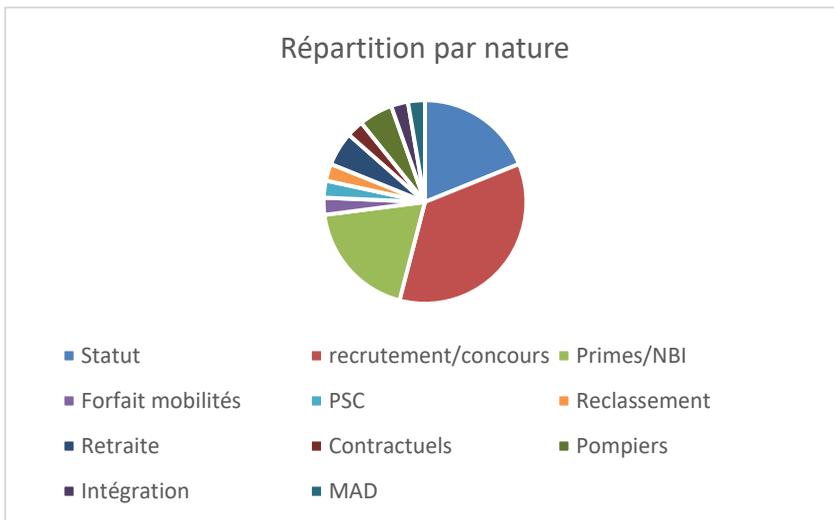
L'année 2022 a été marquée par le renouvellement des représentants des départements et des régions dont l'installation a eu lieu lors de la plénière du 15 février. Ce sera également le cas début 2023 avec les nouveaux représentants des organisations syndicales, suite aux élections de décembre 2022.



Répartition par formations spécialisées des textes étudiés par le CSFPT en 2022 et des amendements déposés



Répartition par nature des textes étudiés par le CSFPT en 2022



LES FORMATIONS SPÉCIALISÉES

COMPÉTENCES

Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale a en charge la gestion des dossiers relatifs au personnel des collectivités locales. Il se réunit en formation plénière plusieurs fois par an et comprend un bureau (qui arrête l'ordre du jour des séances plénières) ainsi que 5 formations spécialisées, qui préparent le travail des séances plénières.

Les attributions des formations spécialisées sont définies ainsi qu'il suit :

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 1

QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, STATISTIQUES ET ÉTUDES

Présidée par **M. Gil AVEROUS** -président de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole (Indre)

- Études sur la gestion du personnel des administrations territoriales,
- Observatoire de l'emploi public territorial : statistiques,
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
- Études et propositions pour développer le partenariat avec les associations d'élus : AMF, DF, RF et autres,
- Propositions pour développer les relations avec les partenaires internationaux,
- Communication et publications du Conseil supérieur,
- Évolution de la décentralisation.
- Groupe de travail : coordination statistique.

FORMATION SPÉCIALISÉE N° 2

QUESTIONS ORGANIQUES

Présidée par **Mme Véronique SAUVAGE** (CFDT)

- Gestion du fonctionnaire : recrutement, positions, droits et obligations,
- Formation initiale, continue, professionnelle, diplômante : besoins, contenus, perspectives,
- Organes de gestion de la FPT : CNFPT, centres de gestion,
- Gestion des agents : CAP, CT, discipline,
- Mobilité externe et interne.
- Groupe de travail sur le réaménagement des règles relatives aux concours et aux mécanismes de recrutement dans la fonction publique territoriale.



**FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 3**

QUESTIONS STATUTAIRES

Présidée par **M. Karim LAKJAA** (CGT)

- Statuts particuliers,
- Traitement et accessoires : régime indemnitaire et nouvelle bonification indiciaire,
- Dispositions propres aux fonctionnaires à temps non-complet,
- Dispositions concernant les agents non-titulaires,
- Titularisation des personnels non-titulaires.

**FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 4**

QUESTIONS SOCIALES

Présidée par **Mme Emmanuelle ROUSSET**. Conseillère municipale déléguée de Rennes (Ille-et-Vilaine)

- Information politique et représentation syndicale,
- Organisation des temps : temps partiel, congés, autres temps,
- Action sociale,
- Conditions de travail et amélioration du service public territorial,
- Régime de protection sociale et sanitaire du fonctionnaire (hygiène et sécurité, retraite, reclassement),
- Médecine préventive et professionnelle,
- CNRACL et IRCANTEC.

**FORMATION
SPÉCIALISÉE
N° 5**

QUESTIONS INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Présidée par **M. Laurent MATEU** (FO)

- Parité, comparabilité entre fonctions publiques, coordination statutaire,
- Identité territoriale,
- Questions européennes ; cohérence européenne du service public universel,
- Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Au cours de l'année 2022, l'activité de la FS1 a porté d'abord sur l'autosaisine, 7 réunions y ont été consacrées ainsi que 3 réunions du Groupe « statistiques ».

L'autosaisine sera l'aboutissement du travail sur le rapport consacré aux agents à temps non-complet et sur l'impact des lois NOTRe et MAPTAM dans le domaine des ressources humaines. Ce rapport permet de voir l'ensemble des travaux réalisés ces dernières années par la FS1, il est constitué principalement des deux notes de problématiques :

- Celle portant sur l'impact des lois NOTRe et MAPTAM dans le domaine des ressources humaines,
- et la note de méthode sur les agents à temps non-complet.

Le suivi des nouvelles dispositions de la loi de Transformation de la fonction publique nécessite des statistiques affinées. Le RSU est le cadre pour mettre à disposition ces statistiques et servir de base à un « observatoire » permanent de ces transformations, de leurs conséquences et de leur pertinence pour la fonction publique territoriale.

Il est évident que la FS1 ne peut travailler seule ; elle a recours à tous les producteurs de statistiques notamment la DGAFP, le CNFPT, la FNCDG, la DGCL, la CNRACL et l'IRCANTEC. L'activité du Groupe « statistiques » est une ressource précieuse.

Ce rapport pose des jalons importants mais appelle inévitablement des suites méthodologiques. Il faut désormais construire un outil qui permette un véritable tableau de bord des évolutions statistiques.

Parmi les thèmes majeurs des prochaines années figure notamment le financement obligatoire de la PSC par les collectivités employeurs ; cela nécessitera une attention plus soutenue des employeurs aux questions de santé et de vieillissement des agents et obligera les partenaires sociaux à avoir une négociation sur le sujet.

La FS1 deviendra l'Observatoire de la PSC et aura donc une fois de plus besoin de statistiques précises. Ce rapport est aussi le fruit d'un dialogue social particulièrement actif où les éléments d'analyse ont été débattus, amendés.

Examiné lors du Bureau du 16 novembre dernier, ce rapport sera présenté à la prochaine séance plénière qui se tiendra le 25 janvier 2023.

Désormais, la FS1 va prochainement travailler à la rédaction d'un bilan sur la mise en œuvre du RSU.

GIL AVEROUS

Président de la formation spécialisée n°1
Président de Châteauroux Métropole (Indre)



2022 a été une année dense en terme d'activité pour la formation spécialisée n°2 qui s'est réunie à 11 reprises puisque, outre les textes qu'elle a eus à examiner à la demande du Gouvernement - 13 au total, portant principalement sur des questions liées aux concours - elle a poursuivi le travail amorcé en 2021, relatif aux concours et examens professionnels, reprenant et actualisant ainsi le rapport voté par le CSFPT en 2010.

L'EXAMEN D'UN NOMBRE IMPORTANT DE PROJETS DE TEXTES OFFICIELS

La formation spécialisée a eu à se pencher, cette année, sur un certain nombre de textes portant révision de modalités d'organisation des concours. Plusieurs filières ont ainsi été concernées, notamment les sapeurs-pompiers professionnels, mais également les filières médico-sociale et médico-technique, par l'examen de textes visant à mettre en œuvre les mesures décidées dans le cadre du Ségur de la Santé ou les conservateurs du patrimoine et les policiers municipaux. Un texte a également permis de proroger les mesures mises en place dans le domaine des concours du fait de la crise sanitaire. Les modalités d'organisation des concours sur titres ont été révisées et un texte a eu pour objet de mettre fin à la publication au Journal officiel des arrêtés d'ouverture des concours et examens. 30 amendements et 1 vœu ont été déposés par les membres de la formation spécialisée n°2 à l'occasion de l'examen de ces textes.

UNE REFLEXION D'AMPLEUR SUR LES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE LA FPT

Le travail en autosaisine a adopté une méthodologie innovante, puisqu'il s'est articulé avec les travaux du groupe concours placé auprès de la DGCL, qui a été réactivé à la fin de l'année précédente et qui s'est réuni à 7 reprises. Cela a permis d'enrichir les débats. Il s'agit d'un dossier important, puisqu'il concerne à la fois l'organisation des concours elle-même, mais également des thématiques qui y sont liées, notamment la phase de préparation ou encore le suivi des listes d'aptitude.

Des auditions ont pu être réalisées et des professionnels des concours ont été associés, notamment par le truchement du groupe de travail. Ce dernier a pointé des thématiques importantes telles que les concours sur titres ou les concours pour l'accès au cadre d'emplois des ATSEM. Ce travail de fond se poursuivra en 2023.



VÉRONIQUE SAUVAGE

Présidente de la formation spécialisée n°2
Membre de la Confédération française démocratique du Travail

UNE ACTIVITÉ LÉGISLATIVE ET RÉGLEMENTAIRE SUR DES SUJETS VARIÉS

En 2022, les membres de la formation spécialisée n°3, lors des 14 réunions qui se sont tenues, ont étudié 16 projets de décrets.

Ceux-ci concernaient les statuts particuliers des cadres d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, de techniciens paramédicaux, des sages-femmes territoriales ainsi que la modification de l'organisation des carrières et de l'échelonnement indiciaire des cadres d'emplois de catégorie B.

Ont également été examinés la NBI des secrétaires de mairie, la prime de responsabilité attribuée à certains emplois administratifs de direction, diverses dispositions relatives aux agents contractuels, des dispositions relatives aux sapeurs-pompiers, les conditions d'intégration dans les cadres d'emplois de la FPT des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes.

Autres dossiers importants celui relatif au versement d'une prime de revalorisation à certains personnels de la FPT, dans le cadre du Ségur de la Santé, ainsi que le versement d'une prime de revalorisation aux médecins coordonnateurs exerçant en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes puis l'extension du complément de traitement indiciaire à certains agents publics et la modification du décret concernant la prime de revalorisation.

EN PARALLÈLE, UN TRAVAIL SUR LES ASFAM ET LES ASMAT A ÉTÉ LANCÉ

Un rapport avait voté le 25 octobre 2006, intitulé « Assistants maternels - Assistants familiaux : Evoluer pour préparer l'avenir » qui formulait un certain nombre de propositions. Or, en 2022, le manque de reconnaissance perçu par les agents et les constats effectués 16 ans auparavant restent toujours d'actualité. D'où un mouvement social en 2021 et la nécessité qui est apparue de reprendre ce dossier au sein du CSFPT. Le bureau a donc validé cette autosaisine sur laquelle la FS3 a travaillé tout au long de cette année et qui devrait aboutir à la présentation d'un rapport début 2023.

KARIM LAKJAA
Président de la formation spécialisée n°3
Membre de la Confédération Générale du Travail



Au cours de l'année 2022, l'activité de la FS4 a porté tant sur le domaine réglementaire que sur l'autosaisine. Elle s'est réunie à 9 reprises.

LE DOMAINE REGLEMENTAIRE

4 projets de décret ont été soumis aux membres de la FS4 et certains d'entre eux ont suscité de nombreux amendements.

Si l'examen du premier projet de décret déterminant le seuil d'affiliation à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales des fonctionnaires territoriaux nommés dans un emploi permanent à temps non complet a abouti à présenter deux amendements, cela n'a pas été le cas pour les deux textes suivants sur lesquels 57 amendements ont été déposés.

Ainsi, l'étude du projet de décret relatif à la couverture minimale des risques santé et prévoyance en matière de protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale a permis de nombreux échanges, ils ont abouti à un dépôt de 38 amendements : 23 étaient portés par les organisations syndicales et 15 amendements émanaient des employeurs territoriaux.

Le reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions a aussi figuré dans les textes examinés par les membres de la FS4 et a fait l'objet de riches discussions. Ce texte adapte les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement, il détermine les cas de report du point de départ et de sa prolongation. Finalement, 19 amendements ont été déposés sur ce texte.

Report du texte sur les conseils médicaux

Le projet de texte visant à une harmonisation des cas de saisine des formations restreinte et plénière du conseil médical a été présenté lors de la réunion de novembre mais les membres de la FS4 ont regretté le manque de lisibilité du texte et sa complexité ; les représentants des organisations syndicales et des employeurs territoriaux ont demandé et obtenu le report de cet examen. La DGCL a proposé une réunion de présentation du texte avant de soumettre à nouveau un projet de décret aux membres de la FS4.

L'AUTOSAISINE

Le travail sur le Document unique d'évaluation des risques professionnels s'est renforcé. Plusieurs séances ont été consacrées à l'étude des différentes contributions et aux préconisations. Les échanges ont été riches et une dernière contribution des employeurs va faire l'objet d'un examen lors d'une prochaine réunion de la FS4 début 2023. Le dialogue social sur ce thème majeur est intense et se poursuit.



EMMANUELLE ROUSSET

Présidente de la formation spécialisée n°4
Conseillère municipale déléguée de Rennes (Ille-et-Vilaine)

Durant l'année 2022, les membres de la FS5 se sont réunis à 11 reprises dont 8 fois sur des travaux en autosaisine. Conformément à la feuille de route annoncée à la fin de l'année 2021, deux thèmes ont fait l'objet d'un travail d'échanges et d'auditions approfondi, l'un sur la réforme des congés bonifiés et l'autre sur la question des services publics dans l'Union européenne. Par ailleurs, trois textes réglementaires ont été également examinés et ont fait l'objet de plusieurs amendements.

TRAVAIL EN AUTOSAISINE

La FS5 a choisi de se saisir de la question des congés bonifiés, qui intéresse au premier chef les collectivités locales et surtout les agents territoriaux. Une note a été rédigée sur ce sujet et adoptée en séance plénière à l'unanimité le 22 juin 2022. Celle-ci met notamment en évidence que le Guide d'application du décret du 2 juillet 2020 proposé par la DGAFP ne tient pas compte des spécificités de la fonction publique territoriale, et en particulier des petites communes notamment sur les aspects financiers.

Parallèlement à cela et afin de mieux cerner la question de l'organisation des services publics en Europe, les membres de la FS5 ont entamé dès le mois de janvier 2022 une série d'auditions d'experts sur le sujet. Ainsi, au cours du premier semestre 2022, 12 personnalités appartenant à différentes institutions européennes, françaises ainsi qu'à des organisations syndicales de plusieurs pays européens ont permis de mettre en évidence les différences importantes qui existaient entre les pays européens sur cette question. Les membres ont souhaité poursuivre ce travail de comparabilité de façon plus approfondie à partir du début de l'année 2023 à partir d'une thématique précise qu'ils choisiront avec les nouveaux membres désignés après les élections professionnelles.

TRAVAIL REGLEMENTAIRE

3 projets de décret ont été soumis aux membres de la FS5 au cours du dernier trimestre de l'année et ont fait l'objet d'amendements.

- Le projet de décret relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale qui a pour objet d'autoriser le cumul intégral du « forfait mobilités durables » avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun.
- Le projet de décret relatif à la désignation d'un référent mixité et lutte contre les discriminations et d'un référent sureté et sécurité dans les services départementaux et territoriaux d'incendie et de secours. Il a fait l'objet de nombreux amendements dont la plupart ont été acceptés par le gouvernement.
- Le projet de décret relatif à la convention-type de mise à disposition des services de l'Etat chargés de la gestion du Fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023.

LAURENT MATEU

Président de la formation spécialisée n° 5
Membre de Force Ouvrière



Venue du Ministre au CSFPT du 28 septembre 2022



LES PUBLICATIONS

DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

1. « Les diplômés de la vie (REP et VAE) »

Rapporteur : Henri Jacot - 2003

**2. « Réussir la mutation de la FPT
- 20 ans après sa création »**

Rapporteur : Henri Jacot - 2004

**3. « Rapport d'orientation sur le droit
syndical »**

Rapporteur : Daniel Leroy - 2004

4. « Seuils et quotas »

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2004

**5. « Enjeux et défis de la formation
professionnelle dans la FPT »**

Rapporteur : Serge Becuwe - 2004

**6. « Pour une observation paritaire de
l'emploi public territorial »**

Rapporteur : Henri Jacot - 2004

**7. « Vers une modernisation des examens
professionnels de la FPT »**

Rapporteur : Serge Becuwe - 2005

**8. « Les filières sociale, médico-sociale,
médico-technique »**

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2005

9. « Liberté égalité fraternité »

Rapporteur : Évelyne Boscheron - 2005

**10. « Assistants maternels, assistants
familiaux : évoluer pour préparer l'avenir »**

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2006

11. « L'action sociale dans la FPT »

Rapporteur : Daniel Leroy - 2006

**12. « La reconnaissance de l'expérience
professionnelle dans la FPT »**

Rapporteur : Serge Becuwe - 2007

13. « Étude sur le dialogue social dans la FPT »

Réalisée par les élèves administrateurs de l'INET
(promotion Monod) - 2007

**14. « Pour une vision coordonnée de
l'emploi et de la formation de la FPT »**

Rapporteur : Henri Jacot - 2007

15. « Filière culturelle »

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008

**16. « Commission départementale de
réforme »**

Rapporteur : Daniel Leroy - 2008

**17. « Propositions de correctifs à apporter
statutairement pour les catégories C »**

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008

18. « Nouvelle bonification indiciaire (NBI) »

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2008

**19. « Quels cadres dirigeants pour relever
les défis de la République décentralisée ? »**

Rapporteur : Philippe Laurent - groupe cadres
dirigeants - 2009

20. « La filière sportive »

Rapporteurs : Isabelle Belotti et Jean-Claude
Lenay - 2009

21. « La filière sapeurs-pompiers »

Rapporteur : Jean-Claude Lenay - 2009

**22. « Concours et examens professionnels
de la FPT - Bilan et perspectives »**

Rapporteur : Isabelle Belotti - 2010

**23. « La précarité dans la fonction
publique territoriale »**

Rapporteurs : Françoise Descamps-Crosnier et
Claude Michel

Groupe de travail « précarité » - 2011

**24. « Impacts de la réforme territoriale sur
les agents »**

Réalisé par huit élèves administrateurs de
l'INET sous l'égide du CSFPT - 2012



25. « Mise en œuvre pragmatique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la FPT »

Réalisé par des élèves en formation continue à l'Institut d'études politiques de Paris - 2012

26. « La filière police municipale »

Rapporteurs : Claude Michel et Didier Pirot - 2012

27. « L'état des lieux des effectifs de la fonction publique territoriale »

Rapporteur : Jean-Pierre Bouquet - 2013

28. « Médecins territoriaux »

Rapporteurs : Claude Michel, Daniel Leroy et Didier Pirot - 2013

29. « L'apprentissage en alternance dans les collectivités locales »

Rapporteur : Didier Pirot - 2013

30. « Les effets des lois de février 2007 sur l'accès à l'action sociale dans la FPT »

Rapporteur : Daniel Leroy - 2014

31. « Mayotte : les oubliés de la République »

Rapporteur : Bruno Collignon - 2014

32. « La réforme des rythmes scolaires »

Rapporteurs : Didier Pirot et Jean-Claude Haigron - 2014

33. « La filière animation »

Rapporteur : Jésus De Carlos - 2016

34. « Livre Blanc : Demain, la fonction publique territoriale »

Rapporteur : Philippe Laurent - 2016

35. « Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles »

Rapporteur : Jésus de Carlos - 2017

36. « La formation professionnelle des agents de la FPT - Bilan et perspectives »

Rapporteur : Didier Pirot - 2017

37. « La PSC - Les effets du décret n° 2011-1474 du 8/11/2011 sur l'accès à la PSC dans la FPT »

Rapporteur : Daniel Leroy - 2017

38. « Vers l'emploi titulaire dans la FPT de La Réunion - une ambition à partager »

Rapporteur : Bruno Collignon - 2017

39. « Revaloriser la catégorie A de la Fonction publique territoriale »

Rapporteurs : Daniel Leroy et Jésus de Carlos - 2017

40. « Recrutement et formation des ATSEM et des agents de la filière animation »

Rapporteur : Didier Pirot - 2018

41. « Filière enseignement artistique »

Rapporteur : Jésus De Carlos - 2018

42. « Etat des lieux de la filière sapeurs-pompiers »

Rapporteurs : Jésus De Carlos et Sébastien Bouvier - 2018

43. « Impact des emplois aidés sur l'emploi public territorial »

Rapporteur : Bruno Collignon - 2018

44. Note de problématique : « Une reconversion professionnelle maîtrisée pour un maintien dans l'emploi réussi »

Rapporteur : Didier Pirot

Coordonnateur : Eric Coneim - 2018

45. « Protocole d'accord-cadre sur le droit syndical proposé à la négociation entre employeurs et organisations syndicales »

Rapporteur : Daniel Leroy

Pilote : Claire Le Calonnec - 2019

46. « Les discriminations syndicales et le dialogue social dans la fonction publique territoriale »

Rapporteur : Laurent Mateu - 2020

47. « Pour une filière sapeurs-pompiers rationalisée et ancrée dans la FPT »

Rapporteurs : Karim Lakjaa, Sébastien Bouvier et Alain Darmey - 2021

48. « Instaurer et concrétiser un droit à la reconversion professionnelle et un maintien dans l'emploi dans la fonction publique territoriale »

Rapporteur : Véronique Sauvage - 2021

49. « Note de synthèse sur les congés bonifiés »

Rapporteur : Laurent Mateu - 2022





L'ensemble des informations relatives
au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale
et à ses travaux sont consultables
sur le site

www.csfpt.org

Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

Ministère de l'Intérieur

Place Beauvau

75800 PARIS Cedex 08

01 53 43 84 12

Contact : Isabelle FLORENNES - isabelle.florennes@csfpt.org